



Donation financières d'enfant a parent et impact sur succession d

Par **BRETNORM**, le **26/12/2018** à **09:14**

Bonjour.

Ma sœur et moi même désirons donner chacune 40000 € a ma mère pour qu'elle puisse acheter l'appartement dans lequel elle va habiter seul (mon père étant décédé), pour la somme de 160000 €.

Comment doit on déclarer cette donations de 40000€ auprès du fisc ?

Doit on effectuer cette donation devant notaire ?

Comment seront calculé les frais de succession au décès de ma mère ,si l'appartement est estimé au prix auquel il aura été acheté (160000 €) , seront ils déduits les 40000€ que chacune aura versé , pour que les frais de succession ne soit calculés que sur les 80000€ restant ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Salutations